

« Favoriser l'insertion des personnes en souffrance psychique »

Entretien avec Anne Corre,
chargée de la promotion de la santé
à la mairie de Brest.

*La Santé en action : Dans quel
contexte le conseil local de santé
mentale (CLSM) de la ville de Brest
a-t-il été mis en place ?*

Anne Corre : Le médecin du service santé publique de la ville intervenait également au sein d'un dispensaire de santé pour personnes en grande précarité. Cette double compétence lui a permis de développer de nombreux liens avec les structures médicales et sociales. Il a ainsi pu impulser et promouvoir le projet de CLSM auprès des instances décisionnelles de la collectivité et des partenaires. À la suite du forum Santé-Précarité en 2004, la

problématique de la santé mentale dans la cité fut définie comme priorité locale. En 2006, une semaine de la santé intitulée Santé mentale et Cité a permis de fédérer des partenaires autour de la santé mentale et de l'intégration des malades dans la cité. Le CLSM s'est tout logiquement constitué, avec un soutien politique fort : la présence d'un élu référent dans chaque commission a favorisé l'intégration de la santé mentale dans les diverses délégations et permis d'en faire une thématique transversale.

S. A. : Quelle priorité ce conseil s'est-il assignée et comment fonctionne-t-il ?

A. C. : Ce conseil est une instance de concertation et de coordination entre les services de psychiatrie, les élus et les acteurs intervenant autour de la santé mentale, dont le but est de favoriser

l'insertion des personnes en souffrance psychique. Actuellement, une trentaine de structures des secteurs médical, médico-social et social y participent activement¹. Le CLSM s'organise en six commissions thématiques (observation, formation, logement, travail, promotion de la santé, vieillissement), représentant dix groupes de travail.

S. A. : Quel bilan peut-on dresser des premières actions concrètes ?

A. C. : Dans le cadre de la commission observation, une enquête sur les « Représentations de la santé mentale en population générale », réalisée en 2008, a donné lieu à plusieurs restitutions menées par un médecin de l'hôpital. Actuellement, nous amorçons un état des lieux du traitement des signalements de personnes en situation de crise, auprès des acteurs du CLSM.



L'ESSENTIEL

À Brest, c'est un médecin sensibilisé par la situation des personnes en souffrance psychique qui a convaincu la ville de se doter d'un conseil local de santé mentale (CLSM).

Le CLSM réunit autour de la table élus, professionnels de la santé, du social, des milieux associatifs pour un seul objectif prioritaire : fournir un accompagnement adapté à la personne.

Si le travail en interdisciplinarité porte ses fruits, il reste à faire participer les patients eux-mêmes.

Par ailleurs, une formation est proposée depuis cinq ans aux professionnels pour renforcer les pratiques de réseau sur le terrain, développer des compétences collectives et de coopération afin de garantir un accompagnement adapté à la personne. Elle se déroule en neuf sessions de chacune deux jours, par an. Au programme : apports théoriques, visites de structures, tables rondes et analyse de pratiques.

S. A. : *Quelles sont les actions mises en œuvre sur la thématique du logement ?*

A. C. : La commission logement inclut deux groupes de travail. Le premier est la cellule de veille, espace de concertation autour de situations préoccupantes dont l'objectif est le maintien dans le logement. Elle se réunit quatre fois par an. Des préconisations sont faites : lien avec les référents, visites à domicile, généralement réalisées par un médecin et le coordinateur logement de la ville... Une charte régit le fonctionnement, les règles éthiques et déontologiques. Le second groupe est dédié à l'accès et au maintien dans le logement ; dans ce cadre, en janvier 2015, une convention a été signée par le président de Brest métropole et le directeur général du centre hospitalier régional universitaire de Brest afin de garantir l'accès à un logement dans le parc public aux personnes en souffrance psychique, tout en assurant un accompagnement social et médical.

S. A. : *Quel est l'atout majeur du conseil brestois de santé mentale ?*

A. C. : Son point fort reste l'implication et le dynamisme des partenaires : une soixantaine de personnes participent régulièrement aux différentes réunions de travail. Le CLSM a aussi permis l'élaboration de procédures et de protocoles, des façons de travailler avec un objectif commun. Le lien entre partenaires permet de porter une attention particulière aux différentes situations. Ce travail en réseau a apporté un enrichissement des pratiques professionnelles et un décloisonnement multisectoriel.

S. A. : *Et quelles sont ses principales faiblesses ?*

A. C. : Le point essentiel sur lequel nous devons progresser est le défaut de représentativité des personnes en souffrance. Nous travaillons certes avec des associations de malades, d'usagers, d'adhérents, de familles, notamment dans le cadre des semaines d'information sur la santé mentale, mais elles sont peu présentes dans les groupes de travail. À nous de prendre les dispositions pour favoriser cette participation des citoyens eux-mêmes. ■

Propos recueillis par Yves Géry, rédacteur en chef.

1. Organismes partenaires : *Organismes tutélaires* : Union départementale des associations familiales (Udaf) et Association tutélaire du Ponant (ATP), Groupes d'entraide mutuelle (GEM) (La Boussolle, Le Petit Grain, Kéréon), Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (Anpaa) ; *Structures d'accompagnement social et d'insertion par l'hébergement, l'emploi, le logement* : Animation et gestion pour l'emploi et l'hébergement en Bretagne (Agheb), Les Genêts d'Or, Coallia, Don Bosco, les Papillons Blancs, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Brest, Émergence, l'Adapt, Sato Relais, Ty Yann ; *Associations* : Unafam, Argos 2001, association d'aide à domicile Archipel ; *Principal bailleur social* : Brest métropole habitat ; *Collectivités territoriales* : ville de Brest, conseil départemental du Finistère, Brest métropole ; *Services de l'État* : Éducation nationale, ministère des Finances et des Comptes publics ; université Bretagne occidentale ; *Médecine du travail* : Santé au travail en Iroise ; *Mutualité française de Bretagne* ; *Établissements hospitaliers* : centre hospitalier régional universitaire de Brest, clinique Pen An Dalar, centre hospitalier Ferdinand-Grall de Landerneau ; *centre médico-psycho-pédagogique Claude-Chassagny*.

L'EMPLOI, UN LEVIER POUR LA SANTÉ

Le conseil local de santé mentale de la ville de Brest travaille sur l'ensemble des déterminants de la santé ; il s'efforce ainsi d'accompagner la personne afin qu'elle garde son emploi.

Plusieurs actions ont été menées : un outil ludique d'information sur le parcours d'insertion des personnes en souffrance psychique a été conçu et diffusé ; une conférence sur « la relation d'aide aux personnes en souffrance : quand les contraintes sociales, financières, politiques et institutionnelles impactent les professionnels et le travail d'accompagnement » a été organisée ; une vidéo, réalisée par l'atelier audiovisuel d'un établissement et service d'aide par le travail (Ésat), retrace le parcours professionnel de deux personnes. Ce document servira de support à des sensibilisations sur l'insertion professionnelle des personnes en souffrance et lors de rencontres thématiques.

Par ailleurs, pour prévenir et accompagner la souffrance psychique au travail, une formation « Repérage et prise en charge d'une crise suicidaire », d'une durée de trois jours, a été mise en place. Animée par trois personnes du groupe et deux médecins psychiatres, elle est axée sur le risque suicidaire dans le cadre professionnel.

Le CLSM se veut aussi un outil de promotion de la santé. Concrètement, sa commission *ad hoc* coordonne les semaines d'information sur la santé mentale, pour sensibiliser et informer la population (autour de conférences, tables rondes, ciné-débats, etc.). Elle effectue en outre un travail de sensibilisation au sein des quartiers, coanime des initiatives avec la population et les acteurs de ce territoire afin de répondre au mieux aux attentes : restitution de l'étude sur les représentations de la santé mentale en population générale, séances d'information sur les mesures de protection, sur la maladie psychique, etc. Elle pilote aussi la réalisation d'outils de communication comme le *Guide sur les procédures d'admission en soins sans consentement* et le mémento *Écoute et soutien psychologique*, afin que toute personne en détresse trouve une écoute adaptée et de proximité.

Anne Corre